

**Après "Totem" et "Godoria",
le détachement prévôtal de Djibouti enchaîne ses actions
dans l'opération "Iskoutir" en République de Djibouti (février 1992 - juillet 1993)
et dans l'opération "Oryx" en Somalie (décembre 1992 - juillet 1993)**

Gérard Cabry

D'après les documents, les photographies et les archives de l'auteur qui a commandé cette unité du 5 juillet 1990 au 15 juillet 1993.



Insigne de la prévôté en 1990 (© G. Cabry)



Insigne de l'opération « Oryx » en Somalie 1992 (© G. Cabry)

Après « [Godoria](#) », les militaires des FFDJ¹ ont réintégré leurs cantonnements et repris leurs missions habituelles d'entraînement et de soutien à l'AND². Il en va de même pour les prévôts et, compte tenu de l'apaisement apparent de la situation politique qui règne, les trois gendarmes envoyés en renfort de métropole après l'attentat du « Café de Paris » le 27 septembre 1990 sont rentrés dans leurs unités. Les enquêtes judiciaires laissées en instance pendant les [opérations « Totem »](#) et « [Godoria](#) » sont reprises, principalement celles relatives à la consommation de produits stupéfiants par les militaires mais aussi leur implication dans la revente. C'est ainsi qu'une enquête menée conjointement par la prévôté et la police djiboutienne permet l'arrestation de onze militaires français utilisateurs ou revendeurs et deux civils djiboutiens trafiquants mais aussi le démantèlement d'un réseau sur le terri-

1 Forces françaises stationnées à Djibouti

2 Armée Nationale Djiboutienne

toire. Les résultats de cette enquête sont salués par le général Coppin commandant les FFDJ qui félicite l'ensemble du personnel du détachement prévôtal (voir lettre ci-après).

COMMANDEMENT DES FORCES FRANÇAISES
STATIONNÉES A DJIBOUTI

Djibouti, le 20 octobre 1991

Le Général

Le Général de Brigade Aérienne Yvon-Pierre COPPIN
Commandant les Forces Françaises
stationnées à Djibouti

à
Monsieur le Capitaine
Commandant le Détachement Prévôtal
de Djibouti

OBJET : Félicitations.

Depuis quelques mois des rumeurs persistantes faisaient état de présence et d'utilisation de drogue dure à Djibouti.

Des militaires français étant susceptibles d'être impliqués dans cette affaire, la Prévôté a enquêté. Par recoupement des rumeurs et des renseignements, les gendarmes français ont rapidement abouti pour établir et rassembler les éléments constitutifs de nature à inculper les militaires et civils trafiquants, ainsi que les consommateurs et surtout à démanteler ce réseau sur le territoire.

C'est ainsi que onze militaires français utilisateurs ou revendeurs et deux civils djiboutiens trafiquants ont été interpellés.

Pour la parfaite réussite de cette opération dans le contexte particulier qu'est Djibouti, j'adresse mes vives félicitations aux gendarmes du Détachement Prévôtal sous l'impulsion du Capitaine CABRY, efficacement secondé par le Major LE PROVOST.



La prévôté est aussi ancienne que les armées françaises. Vers 1330, le roi Philippe VI décida de « judiciariser l'arrière du champ de bataille » en confiant à une troupe spéciale, placée sous l'autorité d'un prévôt des maréchaux, la tâche de traquer les déserteurs et les soldats coupables de pillage et de violence dans les zones de guerre ou de stationnement des troupes levées. La gendarmerie, héritière de la maréchaussée, conserva dans ses missions la police des « gens de guerre ». Les missions confiées aux gendarmes au titre du service aux armées en campagne se sont étoffées à travers les siècles, en distinguant entre le temps de paix et le temps de guerre. C'est en temps de guerre que la gendarmerie a

d'abord exercé ses missions de police générale et de police judiciaire par l'intermédiaire de ses prévôts, qui ont toujours accompagné les armées en opération, y compris pendant les deux guerres mondiales. Cette mission s'est finalement étendue hors du cadre strict du temps de guerre, avec les opérations extérieures conduites par la France après l'indépendance des pays d'Afrique et de Madagascar en 1960 et avec le stationnement des forces françaises à l'étranger.

C'est ainsi que la prévôté a toujours accompagné le déploiement des forces françaises à Djibouti dont leur présence est un élément structurant de notre relation bilatérale avec ce petit État. La France a tissé, de longue date, une relation spéciale qui remonte à la signature d'un traité d'amitié entre le Second Empire et les chefs Afars le 11 mars 1862.

Après son indépendance le 27 juin 1977, Djibouti signe un accord de défense avec la France. En matière de défense, la coopération française avec ce nouvel État est unique. La France est le seul pays avec lequel Djibouti possède un accord de défense qui prévoit que les forces françaises stationnées dans ce pays défendent l'intégrité de son territoire, participent à la surveillance des espaces aériens et maritimes et forment leurs homologues djiboutiens. Par ailleurs, le protocole définissant les compétences de la prévôté en matière de délits ou de fautes commis par les membres des forces armées françaises et leurs familles sur le territoire de la République de Djibouti, signé le 14 février 1980, est une spécificité qui marque le caractère unique de notre relation avec l'État djiboutien. En effet, la rédaction d'un protocole par lequel Djibouti reconnaît explicitement les compétences de la prévôté sur son territoire est très favorable à la France. Il permet aux prévôts d'échanger directement des pièces avec les enquêteurs djiboutiens, sans avoir à passer par les autorités françaises à Paris.



Les prévôts en service de police judiciaire auprès du procureur de la République près le tribunal de Djibouti (© Gérard Cabry)



Contrôle de vitesse effectué conjointement par la prévôté et la gendarmerie djiboutienne (© Gérard Cabry)

L'activité de la brigade prévôtale est essentiellement orientée vers le domaine judiciaire et ses missions concernent la police générale et l'appui aux forces françaises à Djibouti. Au titre de la police générale elle intervient lors d'accidents de la circulation mettant en cause des militaires français ou des membres de leurs familles et concourt aussi à la prévention routière par des contrôles de vitesse avec la police ou la gendarmerie djiboutienne. Enfin, la prévôté contribue, grâce aux contacts qu'elle noue avec les magistrats, les gendarmes et policiers locaux, à la mission de renseignement, afin de préserver la sécurité des militaires et des emprises françaises.

En cette année 1991, il ne fait aucun doute que les pays de la corne de l'Afrique sont ou vont être fortement déstabilisés et connaître d'importantes mutations qui vont avoir une influence sur l'évolution politique interne de Djibouti. Tout d'abord, début janvier 1991, c'est la Somalie qui sombre dans le

chaos après la chute de Siyad Barré. La querelle des chefs, la sécession du Somaliland (ancienne colonie anglaise) et la famine aggravée par des factions à la « libanaise » ont contribué à la déliquescence des institutions de l'État. Ces événements ont jeté une importante population sur les chemins de l'exil. Djibouti en a accueilli beaucoup. Ensuite, l'épicentre se trouve en Éthiopie où, en mai 1991, le régime marxiste-léniniste du président Mengistu Hailé Mariam s'effondre et se traduit par la prise du pouvoir par les maquisards du FDRPE³. Aussitôt, le pouvoir central lance l'idée de l'autonomie régionale. Cela donne des ailes aux partis nationalistes « *périphériques* », notamment à celui des Afars et des Somalis. Au même moment, c'est la résistance du peuple érythréen qui triomphe avec le FPLE⁴ et Asmara devient la capitale d'une nouvelle entité.



Ali Adde - Aide humanitaire dans un camp de réfugiés venant de Somalie (© Gérard Cabry)



Réfugiés dans le quartier de Balbala à Djibouti (© Gérard Cabry).

Outre cet afflux de réfugiés, la fuite des dictateurs des pays voisins (Siyad Barré de Somalie et Mengistu de l'Éthiopie) a fait croire à bon nombre de Djiboutiens que l'heure de la libération avait sonné. Le président djiboutien est amené à réfléchir sur l'opportunité de se raccrocher à un système dépassé au risque d'être emporté à l'instar de ses homologues déchus. Si le président Hassan Gouled Aptidon reste en place depuis l'indépendance, il le doit à la position stratégique de son pays et à la présence d'une force armée française d'environ 4 000 hommes. Il faut dire aussi que depuis 1977, le président djiboutien a affiché à l'adresse de l'opinion internationale un relatif équilibre ethnique au sein des instances suprêmes de l'État (gouvernement et parlement), en particulier entre les deux principales ethnies (Afar et Somali), donnant ainsi l'illusion d'une scrupuleuse équité. En réalité, en s'appuyant sur deux actions, il a bâti une véritable dictature où le pouvoir se concentre entre les mains d'une minorité unie par la solidarité tribale et clanique : la première action repose sur la consécration de la tribu (Issas) et la suprématie du clan présidentiel (Mamassane) ; la seconde ordonne l'exclusion, dictée principalement par des motifs politiques, des communautés non-Issas. Les Afars sont particulièrement visés.

LA GUERRE CIVILE À DJIBOUTI (1991 – 1994)

La guerre civile djiboutienne constitue un conflit de basse intensité du fait qu'il oppose, de manière politique et militaire, un État à des acteurs non étatiques sous la forme d'insurrection, de révoltes, d'actions violentes et subversion qui va, après bien des tergiversations, forcer la France à intervenir. Avant de développer les missions de la prévôté dans l'opération « Iskoutir » et pour comprendre l'in-

3 Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien

4 Front populaire de libération de l'Érythrée

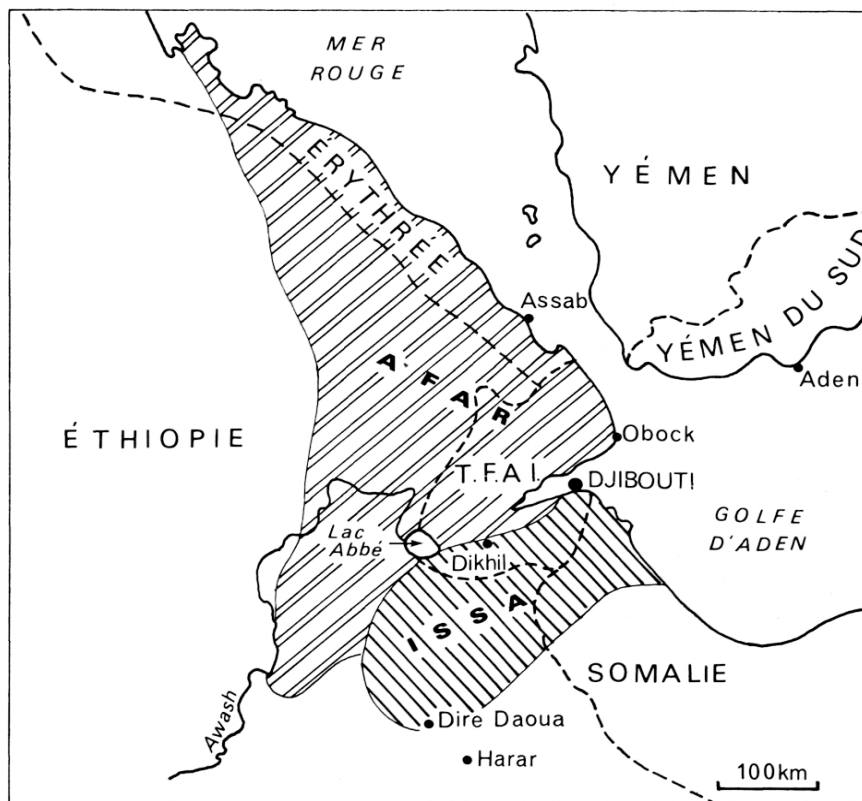
tervention des Forces françaises stationnées à Djibouti, il faut d'abord aborder l'existence des différentes ethnies qui peuplent la République de Djibouti.

L'installation française sur ce qui constitue aujourd'hui la République de Djibouti a entraîné une immigration étrangère d'origine proche ou lointaine : française, libanaise, éthiopienne, yéménite et surtout somali (principalement Gadaboursis et Aberhawal). Ces immigrants ont fait souche, souvent en se métissant, dans la ville de Djibouti où ils forment une partie importante de la population. En 1990, la République de Djibouti est peuplée d'environ 480 000 habitants, principalement des Afars ou Danakils et des Issas (Somalis) considérés comme autochtones, qui parlent une langue différente mais se rattachent par ailleurs aux chamites orientaux. Les uns et les autres sont pasteurs nomadisant dans une steppe quasi-désertique. Ils sont musulmans et polygames, avec une influence des coutumes ancestrales à l'intérieur du pays. Hors de Djibouti, ce sont des nomades qui ne peuvent vivre que d'élevage : chèvres et moutons essentiellement, mais aussi dromadaires, vaches et ânes. Chaque groupe transhume d'une manière saisonnière, au gré des points d'eau et des pâturages, terres basses en hiver, terres hautes en été.

Les Afars vivent au nord du golfe de Tadjourah et le pays Afar est organisé traditionnellement en sultanats comme le sultanat de Tadjourah, le sultanat de Raheïta et le sultanat du Gobaad. Chaque tribu ou clan a son propre chef coutumier, l'Okal, qui lui sert de porte-parole. Au sud du golfe de Tadjourah vivent les Issas, une des branches Somalis, avec, pour chef coutumier, un Ougas, élu par un conseil d'Anciens. Ils ont le mode de vie des Afars et nous trouvons côte à côte deux sociétés étrangement semblables et viscéralement ennemies, d'où, ici, la complexité des niveaux de confrontations ethnico-politiques dont Djibouti a hérité à son indépendance. Les Afars (parfois appelés Danakils) représentent une partie d'une population de petits nomades très ancienne qui déborde largement sur l'Éthiopie et sur l'Érythrée. Ayant des liens étroits entre eux de part et d'autre des frontières, ils sont unis dans un « Front de libération Afar » dirigé du Yémen par le sultan traditionnel, Ali Mirah et par son fils. Évoluant dans des aires réduites et vivant de peu, qui ont souvent pratiqué la razzia, et dont les talents de guerriers n'ont pas manqué d'être utilisés au cours de l'histoire. À partir de la cellule familiale patrilinéaire se sont constitués des clans, des tribus et plus tard des sultanats. Le territoire d'une tribu ou d'un clan délimité par des frontières naturelles : lit d'un oued, colline, rocher. De même les limites de parcours et zones de nomadisation sont nettement fixées pour chaque groupement. Les camps Afars ne comprennent que 2 ou 3 huttes, les « Daboytas ou Toukouls » en forme de dôme. Faites de nattes fixées sur des piquets courbes servant d'armature, une hutte abrite une partie de la descendance d'une famille. Cependant, lorsque les pâturages sont verts, les campements peuvent regrouper une centaine de personnes.

Les Issas forment une frange septentrionale et assez particularisée de l'ensemble Somali qui occupe le Somaliland (Zeila), une partie du Harar éthiopien. Ils reconnaissent l'autorité coutumière et spirituelle d'un « Ougas » qui réside en Éthiopie, près de Dire Daoua. Les Issas considèrent trois tribus piliers qui sont les trois grands ensembles issus des trois premiers fils de l'ancêtre Issa. Ce sont les Ceeleye, les Cali Walaaldon et les hollé ou Fourlaba. Puis il y a les six grandes tribus, qui comprennent les trois tribus initiales, et les trois tribus affiliées. Les douze maisons regroupent les douze groupes de clans issus des six tribus initiales. Il est à noter que les Reer Mouse et les Reer Mamassane, étant selon la légende les fils de Ceeleye, aîné du fils d'Isse, sont pratiquement considérés comme des tribus à part entière. Malgré ces divisions tribales, les Issas forment néanmoins un groupe soudé et différencié des autres par le partage d'un même territoire, une forte cohésion politique et militaire, qui transcendent le fractionnement clanique, et un véritable contrat social qui mériterait à lui seul une

étude à part. Contrairement aux Afars, les Issas comprennent la majorité des grandes villes : Djibouti City, Ali Sabieh, Arta, Diklil, Holl Holl Ali Adde et Assamo où résident d'autres Somalis (les Gada-boursis, les Issaqs et les Darods).



Carte représentant les deux principales ethnies vivant dans la corne de l'Afrique. Les Afars et les Issas suivant leur répartition géographique ((Érythrée - Éthiopie - Somalie - République de Djibouti) – La rivière Awash correspond à une vallée qui a livré des Australopithèques dont Lucie.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir que des opposants, qui vivaient dans la clandestinité, sortent de l'ombre et créent en août 1991, dans la région de Tadjourah principalement peuplée d'Afars, le FRUD⁵. Il résulte de la fusion de trois fronts armés dont des éléments avaient déjà mené, début 1991, une série d'opérations militaires dans le nord du pays qui eut un écho considérable. La plus spectaculaire est la neutralisation de la gendarmerie de Randa qui a eu pour conséquence la radiation, par l'État, de la fonction publique de l'ensemble des agents de la petite ville.

Ensuite, les anciens rebelles qui avaient préconisé, en 1981, la lutte armée à l'intérieur du territoire national, forment les cadres du FRUD et organisent la résistance armée. Au-delà des hommes déçus par le pouvoir, le ralliement se concrétisera dans toutes les régions et touchera toutes les catégories sociales. Les fonctionnaires, ouvriers et nomades se ruent alors vers le maquis qui atteint son zénith à la fin de 1991, charriant de vrais combattants, de faux rebelles et autres agents de l'État. Les résistants du nord ont tiré parti de la débandade de l'armée éthiopienne en mai 1991. Ils ont pu acheter à vil prix ou récupérer gratuitement des armes légères et munitions abandonnées par les fuyards de l'armée éthiopienne, malgré l'opération « Godoria ».

Après avoir lancé les premières offensives le 11 novembre 1991, les combattants du FRUD occupent, en quelques semaines, les deux tiers du territoire national. Le front, qui jouit du soutien moral et matériel de la quasi-totalité des Afars et d'une mince minorité de tribus somaliennes et arabes pour des raisons purement ethniques, crée d'immenses brèches dans la citadelle gouvernementale et ternit l'image du président. Devant l'avancée des combattants du FRUD, l'ambassade de France à Djibouti demande à l'armée française d'évacuer, par hélicoptères, les coopérants des régions touchées par la rébellion, principalement des enseignants mais aussi les sous-officiers de la gendarmerie française conseillers techniques auprès de la gendarmerie djiboutienne. Les membres Afars de l'armée nationale djiboutienne ayant désertés, l'unité nationale chère au président est rompue et le reste des troupes éprouve des difficultés à reprendre l'initiative sur le terrain. Dès novembre 1991, le président Hassan Gouled demande à la France d'intervenir militairement en prétextant que son pays était envahi par des combattants étrangers. Pour cela, il s'appuie sur le protocole de défense, mais la France refuse en affirmant qu'il s'agit d'un conflit interne non prévu par les accords. La mobilisation générale est alors décrétée sur l'ensemble du territoire de la République de Djibouti et les troupes gouvernementales en majorités Issas sont renforcées par environ 8 000 mercenaires étrangers recrutés dès le début du conflit parmi les cadres du MNS⁶ ainsi que par des Issas et Gourgouras d'Éthiopie et du Somaliland.

Si la France ne s'engage pas militairement, elle va cependant agir d'une façon décisive dans le retournement de la situation en faveur du régime. En effet, c'est sous son injonction pressante, au nom de la médiation et de la paix, que le FRUD a décrété trois cessez-le-feu. Les deux premiers (27 novembre et 12 décembre 1991), s'inscrivant dans une volonté d'apaisement, n'ont pas été d'une grande efficacité. Profitant de cette trêve, une tuerie a lieu dans le quartier « d'arhiba » non loin du centre de la capitale le 18 décembre : 59 civils Afars sont massacrés par l'AND aux ordres du président Gouled en représailles aux défaites de son armée face à la résistance du FRUD dont le premier président est Mohamed Adoyta Youssouf.

OPÉRATION « ISKOUTIR »

Ensuite il faut attendre le 28 février 1992 pour que monsieur Dijoud (Directeur des affaires africaines de l'Élysée) obtienne un cessez-le-feu unilatéral de la part du FRUD qui va permettre aux FFDJ de s'interposer entre les forces rebelles et l'AND. C'est ainsi que débute, le 25 février, l'opération « Iskoutir » qui déroge à l'accord de défense du 27 juin 1977.

Le 5^e RIAOM⁷ se déploie en trois temps : dans la plaine du Hanlé, à Yoboki mais aussi à Obock, Kor-Angar, Assa-Gueyla et Dorra dans une zone de 14 000 km² :

- Le premier déploiement consiste à installer le PC à Iskoutir et mettre en place un « *Chek-point* » sur la route de l'Unité ainsi qu'un poste d'observation à Kourani-Bar en direction du lac Assal. La 1^e compagnie stationne en attente dans le Grand Bara et un peloton du 3^e escadron se cantonne à Aychaeti. Simultanément, des éléments d'une section de la 1^e compagnie sont positionnés à Tadjourah et ceux d'une section de la 2^e batterie à Obock ;

6 Mouvement national somalien

7 Régiment interarmes d'outre-mer



25 février 1992 l'opération « Iskoutir » débute. Le lieutenant-colonel de Saqui de Sannes, chef de corps du 5e RIAOM fait les dernières recommandations avant le départ pour le premier déploiement (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)



Le 5e RIAOM est en ordre de marche pour son déploiement en pays Afar où sont implantés les combattants du FRUD (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)



Le 25 février 1992, le départ est donné et les éléments blindés du 5e RIAOM quittent le quartier Brière de l'Isle escortés par la prévôté (© l'Ancre du 5 - 5e RIAOM)

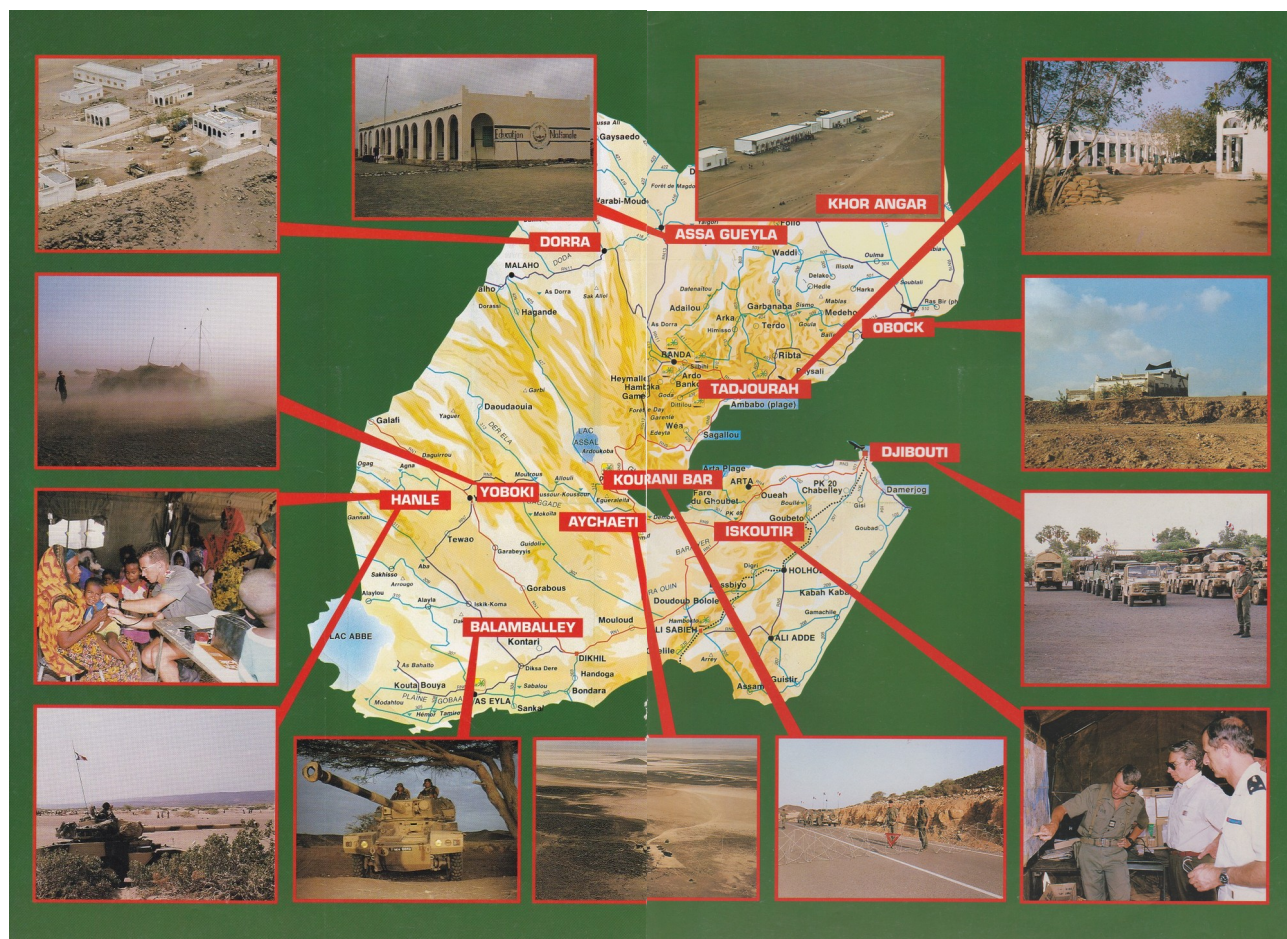


Le déploiement du 5e RIAOM terminé, les éléments de la prévôté regagnent leur cantonnement (© G. Cabry)

- Début mars, le deuxième déploiement a pour but d'installer le PC à Yoboki, dans l'ouest de la République et dans la plaine du Hanlé. Les unités en place sont : la 2^e batterie, le 3^e et le 4^e escadron qui se relèvent mutuellement ;
- Pour parfaire le dispositif, un troisième déploiement s'effectue dans le nord et permet à toutes les unités d'envoyer des sections à Assa-Gueyla, à Dorra et à Kor-Angar.

Tous ces mouvements se font avec des éléments du détachement prévôtal qui assurent les escortes, la régulation et la constatation des accidents. À la différence de l'opération « Godoria » où des éléments de la prévôté ont accompagné les FFDJ sur le terrain, dans l'opération « Iskoutir », ils interviennent à la demande compte tenu de l'éparpillement des postes tenus par l'armée française (voir la carte des postes d'implantation du 5^e RIAOM ci-après).

L'interposition française (opération « Iskoutir ») permet d'arrêter la déroute des FAD⁸ face au FRUD mais aussi d'éviter une épuration ethnique parmi les populations nomades Afars de la part des forces gouvernementales djiboutiennes en majorité Issas. Pour ce faire, l'armée française occupe tous les anciens postes militaires qu'elle tenait avant l'indépendance dans le pays Afar situé au-delà d'une ligne allant du Goubet (golfe de Tadjourah) au lac Abbé (frontière éthiopienne).



Opération « Iskoutir » - carte des postes tenus par le 5^e RIAOM. (© l'Ancre du 5 – 5^e RIAOM).

L'opération « Iskoutir » s'articule autour de trois volets (militaire, diplomatique et humanitaire) : faire respecter le cessez-le-feu, favoriser le retour à la négociation et participer au soutien humanitaire et médical de la population. Ayant aussi pour but d'éviter les exactions, viols et exécutions sommaires, elle permet d'effectuer une véritable action humanitaire en ravitaillant les populations coupées de la capitale où transite la plupart des produits de consommation, en pratiquant des opérations de première urgence et en distribuant des médicaments. Le secours aux populations est organisé sous forme de « *plots humanitaires* ». Les contacts avec les autorités locales (chefs coutumiers servant de porte-parole) sont nombreux et indispensables, car rien n'est possible sans leur accord préalable. Ayant une bonne connaissance du terrain et des populations qui se souviennent des gendarmes français avant l'indépendance, les contacts avec les prévôts et les Okals sont facilités.

8 Forces armées djiboutiennes. Elles sont composées de l'Armée nationale djiboutienne (AND) et des Forces Nationales de sécurité (FNS)



Le colonel Touron commandant les forces terrestres des FFDJ en palabre avec les autorités locales afin d'obtenir l'autorisation de distribuer vivres et médicaments aux populations nomades (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)



Le capitaine Cabry commandant le détachement prévôtal et son adjoint participent aussi aux contacts avec les chefs coutumiers Afars « les Okals » (© Gérard Cabry)



Une foule nombreuse pour quelques litres de lait (Photo l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



L'aide humanitaire se fait sous l'œil des Afars armés (© G. Cabry)

Dans les jours qui suivent leur déploiement, les « Marsouins » du 5^e RIAOM reçoivent les renforts des légionnaires de la 13^e DBLE⁹. Le 18 mars 1992, c'est au tour du 10^e BCS¹⁰ de quitter le quartier « Bornis Desbordes » pour implanter son PC à Daoudaouya dans une région particulièrement déshéritée au cœur du territoire Afar : mission déployer un « *plot humanitaire* » dans la région de Yoboki ; ville durement éprouvée par les combats du mois de février. Après bien des péripéties et moultes palabres, le gouvernement djiboutien, le FRUD et la France décident, d'un commun accord, d'implanter ce « *plot* » sur un puits de la plaine avoisinante du Hanlé ; ce sera Hanlé II. À partir de cette base humanitaire le 10^e BCS va nourrir et soigner toute la population qui a déserté la ville à raison de 5 tonnes de vivres par distribution. La population toujours réfugiée dans la plaine du Hanlé refuse de revenir à Yoboki où est stationnée une importante garnison de l'AND. L'action humanitaire change d'orientation et se transforme en livraison à domicile. Le 10^e BCS et le 5^e RIAOM dès lors sillonnent la région, apportent vivres et assistance médicale dans les villages les plus reculés. Les médecins et infirmiers du 10^e BCS sont aussi présents sur tous les sites de déploiement du dispositif français ; dans des conditions souvent précaires et avec des moyens limités ; prodiguent leurs soins à une population privée de couverture sanitaire depuis plusieurs mois. Le domaine d'action de ces hommes s'étend de la simple vaccination à l'intervention chirurgicale pour blessure de guerre.

9 Demi-brigade de Légion étrangère

10 Bataillon de commandement et des services

Si jusqu'à maintenant, le rayon d'action de la prévôté se limitait à la région de Djibouti et d'Arta où l'armée française y possède la majeure partie de ses installations, elle doit, désormais, intervenir sur l'ensemble du territoire djiboutien. En effet, d'après le protocole d'accord franco-djiboutien du 14 février 1980 déterminant les missions et la compétence de la prévôté ainsi que l'article 90 du règlement sur le service de la gendarmerie en campagne, ses personnels sont habilités à pénétrer, à toute heure du jour et de la nuit, à l'intérieur des cantonnements, camps, postes, bivouacs, établissements ou installations tenus par des militaires français situés dans leur zone d'action. Pour les nécessités du service et faciliter leurs missions, les personnels de la prévôté effectuent des liaisons, soit par voie routière soit par voie aérienne, dans tous les postes tenus par l'armée française afin d'établir des contacts avec les chefs de détachement.



Le « super-frelon » en approche du poste de Daoudaouya tenu par le chef de bataillon Perlant du 10^e BCS (© 10^e BCS).

Le commandant de la prévôté profite d'un transport de vivres effectué par un *super-frelon* de la marine à Daoudaouya pour s'entretenir avec le chef de poste. Après avoir livré sa cargaison, l'équipage poursuit sa mission par l'évacuation sanitaire d'un combattant du FRUD blessé par balle jusqu'au poste de secours d'Assa-Gueyla, PC de la rébellion, pour y être opéré. Ensuite, le retour sur Djibouti se fait par un arrêt aux postes de Dorra et Obock, ce qui permet au prévôt une prise de contact avec les chefs de détachements des FFDJ.

Depuis le début de l'opération « Iskoutir » le 25 février 1992 où les FFDJ se sont déployées sur l'ensemble du territoire d'Ouest en Est afin de veiller à l'observation du cessez-le-feu et de favoriser le retour au calme par la négociation, la prévôté a dû intervenir à de nombreuses occasions en terrain ennemi dangereux pour participer à diverses constatations et enquêtes dont deux méritent d'être citées :

- La première concerne un accident de tir à la grenade à fusil au cours d'un exercice qui a causé la mort à plusieurs légionnaires ;
- Pour la deuxième, il s'agit d'un VLRA¹¹ de la 13^e DBLE qui, circulant sur une piste dans la région du « Goubet », a sauté sur une mine vraisemblablement posée par les rebelles Afars. Tout l'avant du véhicule a été détruit et les légionnaires blessés par les tôles déchirées par l'explosion ont été évacués par hélicoptère sur l'hôpital militaire « Bouffart ».

11 Véhicule de liaison, de renseignement et d'appui



Daoudaouya - Une fois livrées, les marchandises vont être distribuées aux populations isolées par les « marsouins » du 10e BCS. (© 10e BCS)



Lentes et difficiles négociations entre le chef de bataillon Perlant et le responsable du FRUD avant l'évacuation sanitaire d'un combattant Afar vers Assa-Gueyla (© 10e



Cantonement de Dorra un ancien poste militaire tenu par l'armée française avant l'indépendance (© G. Cabry)



Cantonement d'Obock (© G. Cabry)



Des gendarmes du détachement prévôtal au retour d'une enquête dans une zone tenue par le FRUD (© ECPA)



Les missions des prévôts se font sous la protection des militaires français en présence des combattants du FRUD (© 10e BCS)

Début 1992, compte tenu de la situation qui prévaut dans la corne de l'Afrique (Éthiopie, Érythrée, Somalie et République de Djibouti) et de l'expérience acquise en matière de géopolitique par le commandant de la prévôté depuis sa prise de commandement le 15 juillet 1990, le général Coppin, commandant les FFDJ, insiste pour qu'il obtienne une prolongation de séjour d'une année pour ne pas désorganiser cette unité qui jouit de l'estime des autorités judiciaires françaises et djiboutiennes mais aussi des autorités civiles et militaires djiboutiennes et françaises depuis les opérations « Totem » et « Godoria » où elle a montré son efficacité. Cette demande est aussi sollicitée du fait que l'adjoint, le major Le Provost, est rapatriable en mars 1992.

Le déploiement de l'armée française sur la ligne de front permet de renouer le dialogue entre les chefs de la rébellion et les autorités djiboutiennes via la diplomatie française. Au cours du règlement diplomatique de ce conflit interne, plusieurs montées de tension nécessitent l'emploi de la force par les soldats français pour assurer le succès de la mission. Le cessez-le-feu imposé par la France et l'interposition de ses troupes permettent à l'AND d'enrôler des mercenaires étrangers pour porter ses effectifs de 4 000 à 18 000 hommes et de se surarmer en matériels militaires (hélicoptères, armes lourdes et légères auprès de la Chine et de l'Europe centrale). Après dix mois de cessez-le-feu, la résistance armée perd l'initiative des combats, ce qui entache le moral des troupes. De plus, le Président djiboutien, pressé par Paris, lâche du lest et instaure enfin le multipartisme et la démocratie pour les élections de décembre 1992. Profitant de tous ces éléments, le gouvernement djiboutien demande à la France d'alléger son dispositif sur la ligne de front gelée depuis février 1992. Il obtient satisfaction. Le 27 novembre 1992, le dispositif « Iskoutir » est réorganisé et les troupes françaises évacuent les postes d'Assa-Gueyla, de Kor-Angar et Daoudaouya notamment, exception faite des villes de Tadjourah et Obock.

Le remaniement du dispositif « Iskoutir » du 27 novembre 1992 est également symbolique d'un rapport de force diplomatique. La stabilité du pays et, par conséquent, le maintien du gouvernement Gouled, deviennent des données essentielles pour la France dans la résolution du conflit afin d'assurer la pérennité de l'utilisation de Djibouti comme base arrière du fait qu'elle vient de s'engager dans l'opération « Oryx » en Somalie. L'utilisation du territoire comme base arrière pour des opérations dans un pays voisin constitue une seconde entorse à l'accord de défense du 27 juin 1977 (art. 10), après l'interposition française dans un conflit interne (art. 1^{er}). L'article 1^{er} précise que c'est : « [...] À la demande du gouvernement de Djibouti, dans le cadre de l'exercice du droit de légitime défense, reconnu par l'article 51 de la charte des Nations unies, et en cas d'agression par une armée étrangère, le gouvernement de la République française apportera à la République de Djibouti, dans des conditions à fixer d'un commun accord, la participation des forces armées françaises stationnées sur le territoire de celle-ci [...] ». Pour éviter que la présence militaire française puisse être considérée comme une base étrangère, l'article 10 prévoit que : « [...] Le territoire de la République de Djibouti ne pourra être utilisé comme base ou point d'appui pour une intervention armée contre une tierce puissance, hormis le cas prévu à l'article premier [...] » ; il est également spécifié à l'article 1^{er} que : « [...] ces forces ne peuvent participer à des opérations de maintien de l'ordre ou du rétablissement de l'ordre ; leur rôle se limite donc à la défense du territoire contre toute attaque extérieure [...] ».

OPÉRATION « ORYX » EN SOMALIE

En Somalie, la situation devient de plus en plus préoccupante depuis la chute du général Siyad Barré en 1991. Ce despote avait instauré un régime dictatorial en 1969. Sa destitution et son exil plongent le pays dans le chaos. Le pouvoir étant libre, des factions rivales se déchirent pour prendre le pouvoir et la population connaît alors la famine et la misère. L'unité du pays est rompue et une République indépendante, le Somaliland, ancienne colonie anglaise, est proclamée.

Devant cette misère et à la demande des ONG et autres associations humanitaires qui sont débordées et qui ne peuvent plus acheminer et distribuer l'aide humanitaire à partir du port de Mogadiscio ou soigner les nombreux malades, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 974 du 3 décembre 1992 autorisant l'intervention d'une force militaire internationale prévoyant le recours à la force pour restaurer les conditions de sécurité nécessaire au déroulement des opérations d'aide humanitaire en soutien à la force de maintien de la paix des Nations unies en place. Cette intervention pose alors un problème juridique, c'est le droit « d'ingérence » qui a longtemps été considéré comme un mariage se révélant parfois difficile entre le droit des nations de disposer librement de la conduite de leurs affaires internes et l'émergence d'une politique mondialiste d'intervention. Depuis, une intense activité juridique tente d'améliorer les textes constituant le droit international humanitaire qui est désormais dispensé dans les écoles de gendarmerie en raison des nombreuses missions de ce type, qu'il s'agisse de missions prévôtales et de police militaire ou de missions de contrôle de police civile.

Conformément à cette résolution, le 5 décembre 1992, la France déclenche l'opération « Oryx », concomitante à l'opération « *Restore Hope* » (rendre l'espoir) menée par les États-Unis. La mission est de garder les dépôts de vivres et de surveiller leur distribution. Parallèlement, cet objectif est complété par la recherche et la destruction des dépôts d'armes et de munitions, la recherche du renseignement sur les bandes de pillards et par le déminage des axes de circulation. Un second volet consiste à rassurer et informer les populations et à les assister dans leur vie quotidienne, aider les notables et les fonctionnaires à reprendre leurs fonctions et leur rendre leur autorité dans ce qu'il reste de la structure administrative du pays. Mais, avant l'arrivée du gros des troupes françaises et de leur installation, l'état-major de l'opération « Oryx », aux ordres du général Delhomme, s'installe à Djibouti. Les troupes américaines débarquent le 9 décembre 1992 en Somalie, suivies de quelques heures par la 3^e compagnie du 2^e REP¹² qui, en provenance de Djibouti, est aéroportée à Mogadiscio.



Les blindés du 5e RIAOM quittent le quartier Brière de l'Isle pour le port de Djibouti (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).

Ensuite, c'est le 5^e RIAOM qui quitte son quartier « *Brière de l'Isle* » pour embarquer ses véhicules blindés au port de Djibouti à destination de la Somalie où il forme le bataillon Alpha et, à partir du 25 décembre, quatre cents légionnaires de la 13^e DBLE constituant le bataillon Bravo débarquent à leur tour dans la capitale somalienne avec un détachement de soutien formé à partir du 10^e BCS, en attendant l'acheminement de France du BSL¹³.



Arrivés au port de Djibouti, les blindés sont embarqués à bord du *Queen Vergina* à destination de Mogadiscio (© l'Ancre du 5 – 5^e RIAOM)



Dès le 9 décembre 1992, les éléments du 2^e REP prennent position à Mogadiscio (© Légion étrangère).

Débarqués à Mogadiscio, les soldats français doivent rallier leur zone de déploiement. Dès le début de l'opération « *Oryx* », le contingent français étant constitué en majeure partie par des effectifs provenant des FFDJ, le commandant de la prévôté de Djibouti se trouve investi d'une nouvelle mission : mettre en place un « détachement prévôtal de circonstance » en Somalie en liaison avec la DGGN à Paris. Pour ce faire, le capitaine Bayard, commandant la compagnie de gendarmerie de Marseille, et un sous-officier arrivent à Djibouti pour prendre en compte un véhicule de liaison P4 fourni par le 5^e RIAOM (corps support) peint aux couleurs « camouflage sable » ainsi que du matériel de bureau nécessaire à son fonctionnement.

Cette mise en place est conforme aux directives d'une circulaire ministérielle et le détachement prévôtal de Djibouti assure désormais l'intendance et sert de relais entre la Somalie et Paris.

À Mogadiscio, les premiers éléments du contingent français fraîchement débarqués sont rapidement confrontés à deux incidents :

- La troisième compagnie du 2^e REP fait partie de l'imposant dispositif qui investit Mogadiscio à partir du 9 décembre. La compagnie est intégrée aux « Marines » américains de l'USMC¹⁴. À 20 h 30, la 1^{ère} section est prise sous le feu et riposte pour se dégager. Appuyés par les « Marines », les légionnaires vont, pendant plusieurs jours, contrôler l'accès du centre-ville. Les postes sont souvent harcelés et le 10 décembre, un véhicule transportant une vingtaine de somaliens force un barrage, ce qui entraîne les légionnaires et un blindé américain à ouvrir le feu. Le bilan fait état de 2 tués et 7 blessés.
- Quelques jours plus tard, le 14 décembre 1992, une jeune somalienne est agressée par la foule. Accusée de s'être prostituée, ses vêtements sont arrachés et elle est violemment battue à coups de gourdin devant l'hôtel où résident des journalistes et des soldats français qui se trouvent à

13 Bataillon de soutien logistique

14 Corps des Marines des États-Unis – en anglais : « *United States Marine Corps* »

quelques centaines de mètres. Filmée par les caméras de CNN la scène est largement relayée et commentée, non sans agacer au sein de l'institution militaire, en raison des raccourcis opérés par les journalistes et de l'écho accordé aux voix de la rue somalienne.

À la suite de la première affaire, le commandant de la prévôté (chef d'escadron Cabry) demande au général Coppin commandant les FFDJ et à l'état-major du général Delhomme commandant l'opération « Oryx » qui n'a pas encore fait mouvement sur Mogadiscio, d'intervenir pour que le détachement prévôtal de circonstance soit mis en place rapidement en Somalie. La première équipe de prévôts composée du capitaine Bayard et du gendarme Buffet prélevé sur les effectifs du détachement prévôtal des FFDJ quittent Djibouti et arrivent dans la capitale somalienne le 14 décembre en fin de soirée. Quant au MDL/chef P... arrivé avec le capitaine Bayard, il reste à Djibouti pour s'adapter aux missions de la prévôté en terrain ennemi où l'insécurité règne.



14 décembre 1992 sur le tarmac du détachement Air 188 à Ambouli, le chef d'escadron Cabry commandant du détachement prévôtal de Djibouti assiste au départ des premiers prévôts pour Mogadiscio dans le cadre de l'opération « Oryx » (© G. Cabry)



Dans la capitale somalienne, les prévôts s'entrelient avec le « Provost Marshall » responsable de la « Military Police » (© l'Essor de la gendarmerie)

Dès leur arrivée à Mogadiscio, les prévôts se mettent immédiatement à l'ouvrage pour vérifier l'authenticité des rumeurs somaliennes attribuant la cause du lynchage de la jeune somalienne à des relations sexuelles avec des militaires français et les reproches infondées de certains reporters accusant les légionnaires de non-assistance à personne en danger. Le 15 décembre, soit le lendemain du lynchage, le chef du SIRPA donne sa version : « [...] Des Marines américains ont distribué du chocolat à environ 2 à 300 mètres du PC français et plutôt aux jeunes filles, ce qui a provoqué la jalousie des hommes. Cela a dégénéré et la fille s'est sauvée pour se réfugier chez les militaires français. Au bout d'un quart d'heure, la tension semblait retombée et les militaires français l'ont mise dans une « Jeep » pour la déposer un peu plus loin mais leur véhicule a été bloqué et la suite a été montrée à la télévision [...] ».

Malgré le manque de moyens du début, dans un environnement particulièrement hostile, les gendarmes prévôtiaux se sont rapidement adaptés au climat qui est sensiblement le même qu'à Djibouti et aux conditions de vie dans la capitale somalienne où les luttes entre clans provoquent un grand

désordre. Mogadiscio, outre les luttes claniques qui caractérisent l'ambiance de cette ville, est une cité où la criminalité et le grand banditisme sont particulièrement développés. Par leurs initiatives et leur sens de l'imagination, ils commencent à combattre les principaux fléaux de la capitale, racket et vols, dont les organisations humanitaires et les journalistes sont les premières victimes. Cette tâche difficile ne peut être accomplie que dans les zones contrôlées par les forces multinationales. Cependant, grâce aux excellents contacts noués avec les « *Marines* » américains et la MP¹⁵ ainsi qu'avec le « *Provost Marshall* » qui coiffe les 3 polices militaires à Mogadiscio. Ils ne le sont pas moins avec les sages de la ville, les *Elders* » et de bons résultats sont rapidement obtenus.

Le 20 décembre, le MDL/chef P..., imprégné du service « *extraordinaire* » avec les prévôts de Djibouti, rejoint Mogadiscio où la tension est très tendue. Il ne s'adapte pas et il est rapatrié sur la métropole pour raison d'inaptitude au service particulier des prévôts. Les 26 et 29 décembre, le détachement se complète par l'arrivée de 6 nouveaux sous-officiers : l'adjudant Cuif de la BT²³ de Montmorency, les maréchaux des logis-chefs Louis de la BT de Chelles et Gerling de la BT de Nanterre, les gendarmes Bossalini et Styzinski des BMO de Fosses et Rambouillet et le gendarme Bianconi du poste prévôtal d'Arta (FFDJ). Avec ces nouveaux éléments le détachement est au complet et deux brigades sont constituées : l'une à Mogadiscio (1 MDL/chef et 1 gendarme) et l'autre plus importante (1 MDL/chef et 3 gendarmes) avec le groupe de commandement (1 capitaine et un adjudant), à Hoddour situé à 350 km au nord-ouest de la capitale où est stationné l'essentiel du dispositif français .



Carte des provinces.



Le chef de la police somalienne avec qui les prévôts vont tenter de restructurer ce qui reste de la police et des milices locales (© l'Essor de la gendarmerie)

Dans cette région plus calme dans le domaine de l'ordre public, la prévôté peut participer à l'action humanitaire menée par les militaires français. Elle apporte un cadre légal (soutien juridique), une

assistance (soutien logistique) et plante les jalons de la coopération (restructuration d'organismes divers : police, état-civil, gestion communale, etc...). Les gendarmes assistent aussi le contingent français dans leurs actions sur le terrain. Par le biais du renseignement, ils participent à la dépollution des zones minées (recherche des emplacements, exploitation et transmission du renseignement), au recrutement des armes détenues par la population et au contrôle des conditions de détention des prisonniers de droit commun. La mission la plus délicate demeure l'assistance technique à la police locale, totalement désorganisée. Redonner confiance à ces policiers est l'une des tâches prioritaires qui n'est pas évidente à accomplir. Encadrés par les gendarmes français et équipés par l'aide humanitaire, ces anciens policiers retrouvent leur place dans la société. Ils apprécient et sont satisfaits de travailler avec les gendarmes prévôtaux. En effet, au début, la police locale n'était représentée que par quelques hommes, coiffés d'un béret bleu et armés d'un long bâton ; ils empêchaient les enfants de traverser les pistes d'aviation. Patiemment, les gendarmes reprennent contact avec les chefs des milices locales et les anciens policiers municipaux qui, peu à peu, retrouvent quelques règles de travail.

Dès le 4 janvier 1993, les premières patrouilles mixtes (franco-somaliennes) voient le jour à Hoddour. Trois ou quatre prévôts et une douzaine de policiers nouvellement restructurés surveillent le marché et prennent contact avec la population et les autorités locales : mission que les gendarmes pratiquent tous les jours en France. Bien sûr les moyens ne sont pas les mêmes. Bien structurés, en uniforme, armés et agissant dans le cadre légal les prévôts se distinguent des policiers somaliens qui agissent en uniformes dépareillés, sans arme (le bâton ou la baguette remplace le pistolet automatique), sans véhicule et sans moyen radio. Par ailleurs, la brigade prévôtale de Hoddour a la chance de compter dans ses effectifs le gendarme Bossalini qui parle l'italien, une langue encore en usage chez quelques anciens somaliens issus de la « *Somalia italienne* » avant l'indépendance de 1960, qui aide beaucoup pour nouer des contacts. Dans ce pays du désespoir les élans du cœur provoquent des drames : une distribution de nourriture se transforme souvent en émeute et conduit ceux qui en bénéficient à être agressés et détroussés.



Les prévôts (capitaine Bayard et gendarme Buffet) en contact avec la population à Hoddour, autour d'un puits, véritable source de vie



Opération « Oryx » Hoddour, la prévôté, en restructurant la police et les milices locales, rebaptisées « forces auxiliaires de sécurité » sort ainsi de ses missions traditionnelles (© l'Essor de la gendarmerie)



À Hoddour pendant le marché, les prévôts patrouillent en ville avec la police locale. Le gendarme Bossalini parlant l'italien peut dialoguer sans problème avec la population (© l'Essor de la Gendarmerie)



Hoddour – Une patrouille mixte (prevôts et forces auxiliaires de sécurité) – (© l'Essor de la Gendarmerie)

Dans la région d'Hoddour l'assistance à la population s'organise autour d'une douzaine de notables, des représentants des ONG et du contingent français. Les priorités sont l'eau car les puits ont été détruits, la réfection des routes, des écoles et de la piste d'atterrissage qui sert aux *Transall* effectuant quotidiennement la navette avec Djibouti. Au total, douze tonnes d'eau minérale sont acheminées chaque jour pour les soldats français à raison de six litres par hommes, et trente-six tonnes de vivres frais pour les cuisines de campagne. En accord avec le général commandant les FFDJ, le commandant du détachement prévôtal de Djibouti saisie l'opportunité pour rendre visite au capitaine Bayard et aux gendarmes Buffet et Bianconi détachés en Somalie.

Malgré la montée de tensions à Mogadiscio, les Français et les Américains décident, durant le mois de janvier 1993, d'alléger leur dispositif. Si le territoire sous la responsabilité française s'agrandit, le contingent français est considérablement réduit, passant de 1 600 à 1 100 hommes, en raison des « exigences d'autres théâtres extérieurs ». Le PC est transféré à Baïdoa et le nombre de bataillons est réduit de deux à un, auquel s'ajoutent les éléments d'appui et de soutien. Il en va de même pour la prévôté et les gendarmes Buffet et Bianconi regagnent leur unité à Djibouti au cours du mois de février.



La population d'Hoddour attend l'aide humanitaire distribuée par les ONG sous la protection des militaires de la coalition (© ONG Somalie)

Si les compétences de la prévôté à Djibouti, en matière de délits ou de fautes commis par les membres des forces armées françaises et leurs familles sur le territoire de la République de Djibouti, sont clairement définies par le protocole signé le 14 février 1980, il n'en va pas de même pour l'exécution du service « extraordinaire » qui l'amène à participer à des interventions armées de police, soit en

zone de souveraineté françaises sur ordre du commandant des forces française COMFOR¹⁶ ou sur réquisition de l'ambassadeur de France, soit en territoire djiboutien à la demande expresse des autorités de l'État de séjour. Sans texte particulier pour définir les contours des missions du service « extraordinaire » de la prévôté c'est en accord entre les autorités françaises ou djiboutiennes et le commandant du détachement prévôtal qu'elles sont exécutées. Dans les cas cités ci-après, la prévôté va être amenée à effectuer des missions qui ne relèvent pas de ses missions traditionnelles.

EN SOMALIE

Au niveau de la diplomatie française, elle a cessé d'être représentée à Mogadiscio après le départ de notre ambassadeur, Charles Crettien, qui avait quitté ses fonctions peu après la chute du gouvernement du général Siyad Barré en janvier 1991. Mais, avec l'intervention onusienne sous-direction américaine de décembre 1992 où la France est engagée, S. Exc. Michel de Bonnacorse de Benault de Lubières, ambassadeur de France à Nérobie au Kénia est nommé représentant spécial pour la Somalie le 10 décembre 1992. Il ne s'installe pas à Mogadiscio. Le 1^{er} mars 1993, c'est S. Exc. Alain Deschamps qui est envoyé comme représentant spécial de la France en Somalie. Son installation étant programmée, un détachement de l'EPIGN¹⁷ est dépêché sur place pour sécuriser les lieux et assurer la protection du personnel diplomatique. La mission essentielle et prioritaire de cette unité est celle d'appui au GIGN mais elle a aussi des missions propres qui sont dans divers domaines : la lutte anti-terroriste ou le grand banditisme, le maintien de l'ordre, spécialement en région parisienne qui demande des personnels hautement qualifiés, l'assistance et le secours en France comme à l'étranger notamment pour le renfort de sécurité d'ambassades, enfin des missions de DOT¹⁸

Pour la mise en place des éléments de l'EPIGN à Mogadiscio, l'ambassadeur de France à Djibouti demande au général commandant les FFDJ qu'elle se fasse par l'intermédiaire du commandant de la prévôté à l'instar de [l'opération « Totem »](#) à Addis-Abeba en mai 1991 et qu'il en assure l'interface. Le 28 février 1993, le capitaine Strub et cinq gradés et gendarmes formant le détachement de l'EPIGN arrivent à Djibouti à bord d'un avion militaire. Ils sont accueillis conformément aux ordres reçus et, dès le lendemain, le prévôt oriente le capitaine Strub vers le premier conseiller de l'ambassade de France à Djibouti et les services des FFDJ afin de lui faciliter la perception de deux véhicules légers (blindés) de liaison, des lots de munitions ainsi que du matériel de transmission INMARSAT à transporter à Mogadiscio par *Transall* C160 de l'ETOM 00 088¹⁹. Le 2 mars, le détachement de l'EPIGN est opérationnel dans les locaux de la représentation spéciale française en Somalie. La mission diplomatique du premier détachement est de courte durée et le 13 mars il est relevé par un autre groupe de l'EPIGN composé de cinq gradés et gendarmes acheminé par avion militaire de Paris à Mogadiscio via Djibouti. Le capitaine Strub et ses gendarmes se replient sur Djibouti où ils sont à nouveau accueillis et hébergés par la prévôté avant de regagner la métropole le 18 mars 1993.

Profitant de leur court séjour en République de Djibouti, ils sont conduits à Loyada, poste frontière avec le Somaliland (Ex Somalie) par le commandant de la prévôté. C'est pour ce groupe, en quelque sorte un « *pèlerinage* » sur les lieux où le GIGN s'est distingué dans les circonstances ci-après : le 3 février 1976 à 7 h 15, un car militaire effectuant le ramassage scolaire de 31 enfants de militaires dans différentes bases françaises est détourné par des militants indépendantistes armés, dans le

16 Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti

17 Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale

18 Défense opérationnelle du territoire

19 Escadron de transport outre-mer

quartier d'Ambouli, au niveau de la cité du « *Progrès* ». Après avoir franchi le barrage qui ceinture Djibouti, puis 15 kilomètres de piste, il parvient à Loyada, poste frontière avec la Somalie. En fin de matinée, après de premières négociations, qui ont permis la libération d'un jeune otage, les ravisseurs font déplacer le bus dans le « *noman's land* » jusqu'à une dizaine de mètres du poste frontière somalien où ils reçoivent des renforts. Leurs intentions étant mal définies, une opération militaire est préparée. Le 4 février 1976, tôt le matin, arrivé de métropole un groupe de neuf tireurs d'élite du GIGN dirigé par le lieutenant Prouteau prennent d'assaut le bus, tuent les ravisseurs présents et libèrent la plupart des otages. Le bilan de l'opération est lourd : 2 fillettes ont été tuées – 4 autres enfants ainsi que l'assistante sociale et le jeune soldat qui faisait son service militaire comme chauffeur du bus de l'armée de l'air ont été blessés, dont plusieurs grièvement et certains resteront handicapés à vie - 1 garçon a été emmené à Hargeisa en Somalie et a été libéré dans la semaine à l'ambassade de France à Mogadiscio après de longues tractations – 1 officier, lieutenant Doucet a été grièvement blessé dans l'action – 7 preneurs d'otage ont été tués – le nombre de somaliens tués dans l'accrochage reste indéterminé cependant d'après le bilan donné par le gouvernement somalien le 10 février il serait de 15 somaliens tués et 14 blessés.



Frontière entre la République de Djibouti et le Somaliland.
(© G. Cabry)



Le chef d'escadron Cabry et le capitaine Strub s'entretiennent avec les gendarmes djiboutiens du poste frontière de Loyada qui avait servi de PC lors de l'opération de libération des otages en 1976 (© G. Cabry)



Photo souvenir devant le vieux car abandonné qui se trouvait à proximité du bus des écoliers détourné le 3 février 1976 (le bus de ramassage scolaire de l'armée de l'air avait été rapatrié au DA 188 quartier « Colonel Massart » à Ambouli pour les besoins de l'enquête (© G. Cabry).

Le territoire de la République de Djibouti étant devenu une base de transit, la prévôté qui occupe une place prépondérante au sein des FFDJ assure le soutien logistique et l'intendance des unités de « gendarmerie » en séjour en Somalie en liaison avec le 10^e BCS, la chancellerie de l'ambassade de France à Djibouti et le consulat. Par ailleurs, des vacations journalières par le réseau satellitaire IN-MARSAT sont programmées avec l'EPIGN et par messages via le service des transmissions des FFDJ avec le détachement prévôtal d'Hoddour puis Baïdoa. Les synthèses de renseignements que ces deux entités établissent sont retransmises à la DGGN par la prévôté via le CGOM²⁰.

En Somalie, la situation sécuritaire et militaire se dégrade rapidement dans la capitale au début du mois de juin. 24 casques bleus pakistanais sont tués par les milices du général Aïdid et plus de 75 soldats de l'ONUSOM II²¹ sont blessés. La scène se passe sous les murs des locaux de la représentation spéciale française protégée par les éléments de l'EPIGN. Après cette embuscade, la psychose s'empare des troupes de l'ONU qui se retranchent dans leurs camps et de ce fait, ne peuvent assurer leurs missions dans la capitale.

Le commandement des forces de l'ONUSOM II décide, dans un premier temps, de rétablir la sécurité à Mogadiscio afin de sécuriser et contrôler les installations et les routes d'approvisionnement importantes, et ensuite permettre la neutralisation de la milice de l'USC/SNA²² et radio d'Aïdid. Le 7 juin, une force aérienne de quatre *Lockheed AC-130* et deux *Boeing KC-135 Stratotanker* est déployée à l'aéroport de Djibouti d'où elle effectue des frappes sur les positions tenues par les milices d'Aïdid en appui des troupes au sol. Du 7 au 12 juin, les forces pakistanaises, marocaines et italiennes effectuent des missions d'ouvertures de grands axes routiers de Mogadiscio. Cependant, dans la capitale somalienne la situation se dégrade un peu plus chaque jour et où la population se fait défiante à l'égard des troupes onusiennes, il est demandé aux contingents français et marocains de déployer des éléments blindés pour stabiliser la situation. Après accords des autorités gouvernementales, un sous-groupement blindé motorisé français appartenant au BIAS²³ sous les ordres du colonel de Saqui de Sannes, chef de corps du 5^e RIAOM, fait mouvement de Baïdoa pour Mogadiscio le 9 juin qu'il rejoint le 10. Il regroupe 200 hommes et une cinquantaine de véhicules. Il est composé d'un peloton d'ERC-Sagaie, de deux sections motorisées du 5^e RIAOM, de deux sections sur VAB du 9^e RCP²⁴ et d'un groupe de sapeurs du 17^e RGP²⁵. À partir du 12 juin, un détachement ALAT vient renforcer les éléments au sol avec un HLR²⁶, deux *Puma* dont un avec canon de 20 mm, et deux *Gazelle HAC*²⁷ armées de missiles HOT. La mission du détachement français est celle d'une force d'action rapide destinée à intervenir en soutien des autres contingents en cas de coup dur.

Du fait de son implantation rue du 21 octobre, dans le secteur du quartier général d'Aïdid et du PC des pakistanais la situation devient de plus en plus préoccupante pour la représentation spéciale française placée sous la protection des éléments de l'EPIGN. Depuis le 4 juin, elle se trouve implicitement sous le feu croisé entre les troupes de l'ONUSOM II et des milices de l'USC/SNA. Les combats deviennent de plus en plus intenses chaque jour, une attaque des forces de l'ONU apparaît comme imminente contre l'un des principaux chefs de guerre somaliens, le général Mohamed Fara Aïdid.

-
- 20 Commandement de la gendarmerie outre-mer à Arcueil
 - 21 Seconde opération des Nations unies en Somalie
 - 22 United somali congress/somali national alliance d'Omar Jess
 - 23 Bataillon interarmes de Somalie
 - 24 Régiment de chasseurs parachutistes
 - 25 Régiment de génie parachutiste
 - 26 Hélicoptère léger de reconnaissance
 - 27 Hélicoptère anti-char

L'évacuation du personnel de la représentation française est décidée et c'est le 11 juin que l'opération s'effectue. Le représentant spécial Alain Deschamps et l'ensemble des diplomates sont exfiltrés par les gendarmes de l'EPIGN à bord des deux véhicules mis à leur disposition par l'ambassade de France à Djibouti au début de la mission en mars 1993. Ils prennent la direction de l'aéroport de Mogadiscio sous couvert des éléments du 5^e RIAOM en position rue du 21 octobre. Face à ce « *chaos* » ils doivent forcer les barrages et éviter les tirs pour arriver à l'aéroport où un *Transall* de l'armée de l'air française les attend pour gagner Djibouti. Avant d'abandonner les lieux, le chef du détachement de l'EPIGN, Jean-Luc Pradier informe le commandant de la prévôté par le réseau INMARSAT :
« [...] Nous sommes pris sous le feu des milices d'Aïdid. Nous allons évacuer S. Exc. Alain Deschamps représentant spécial et les personnels diplomatiques vers l'aéroport Mogadiscio. Avant de partir nous détruirons les munitions sauf celles de sécurité. C'est le dernier message que j'envoie car nous plions la mallette du réseau satellitaire. À bientôt à Djibouti [...] ».

Dès leur arrivée au DA 188²⁸ à Ambouli RDD²⁹, ils sont pris en charge par la chancellerie de l'ambassade de France pour un « *debriefing* ». Quant aux gendarmes de l'EPIGN, ils sont accueillis par le détachement prévôtal de Djibouti où ils sont hébergés et pilotés dans les divers services des FFDJ avant leur retour en métropole. En marge de l'évacuation des personnels diplomatiques de la représentation spéciale française de Mogadiscio dans la hâte le 11 juin, alors que la guerre fait désormais rage entre les milices d'Aïdid et les forces de l'ONUSOM II, ils quittent la Somalie huit jours après un épisode horrible : la mort de la secrétaire de son excellence Alain Deschamps (représentant spécial) dévorée par un grand requin blanc. Pour eux c'est un double traumatisme.



Ambassade de France à Mogadiscio avant 1991 (© copainsdavant.linternaute.com)



La descente des couleurs avant le départ pour l'aéroport de Mogadiscio (© Jean-Luc Pradier EPIGN).

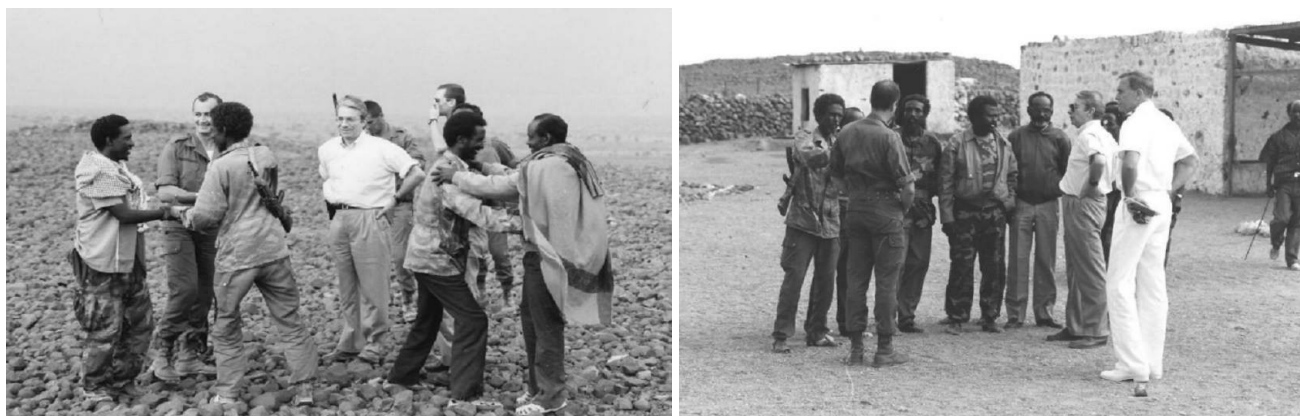
28 Détachement Air 188 – quartier « Colonel Massart » à Ambouli

29 République de Djibouti

Les gendarmes de l'EPIGN restent cinq jours à Djibouti pour : dans un premier temps prendre un peu de recul vis-à-vis des événements qu'ils viennent de vivre et ensuite faire les formalités de retour. Le lendemain de leur arrivée, ils restituent les deux véhicules ainsi que le système INMARSAT auprès de la chancellerie de l'ambassade de France à Djibouti.

EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Le refus de la France de s'impliquer dans la guerre civile djiboutienne déclenchée par le FRUD le 11 novembre 1991 entraîne Paris et Djibouti dans une crise diplomatique malgré les tentatives de médiation françaises débutées dès le début du conflit. L'ancienne métropole coloniale mène ainsi des « missions de bons offices », notamment par l'intermédiaire d'Alain Vivien, Secrétaire d'État aux affaires étrangères. Paul Dijoud, Directeur des affaires africaines et malgaches au ministère des affaires étrangères, prend ensuite le relais, avec une réelle volonté de favoriser la négociation. Il rencontre ainsi Mohamed Adoyta Youssouf, chef du FRUD à Saana (Yémen) en février 1992, pour lui proposer une résolution à l'amiable du conflit avec une entrée au gouvernement des dirigeants du FRUD en échange de l'arrêt des combats. Il obtient un cessez-le-feu unilatéral de la part du FRUD qui va permettre aux FFDJ de s'interposer entre les forces rebelles et l'ADN dans l'opération « Iskoutir » le 25 février 1992.



Monsieur Paul Dijoud Directeur des affaires africaines et malgaches au ministères des affaires étrangères accompagné du chef d'escadron Marc Fontrier des troupes de marine détaché comme officier de liaison auprès du FRUD en février 1992 (© Marc Fontrier).

Pour S. Exc. Claude Soubeste, ambassadeur de France à Djibouti, la mise en place du dispositif « Iskoutir » par les FFDJ, déroge à l'accord de défense signé par la France et Djibouti le 17 juin 1977. Il présente alors sa démission à son ministre de tutelle qui l'accepte. En mars 1992, la France nomme S. Exc. Régis de Benelet, ambassadeur de la République à Djibouti. Le médiateur français, ainsi présent sur le territoire, est plus à même de mener les négociations, tout en étant cependant responsable devant le président Gouled. Cette nomination restaure également le lien entre le général commandant les FFDJ et l'Ambassade de France, ce qui constitue une mise en place d'un appareil diplomatique de résolution de la crise djiboutienne. De ce fait, la prévôté faisant partie intégrante des FFDJ, son commandant participe à toutes les réunions ayant trait à la crise djiboutienne qui se tiennent dans les locaux de la chancellerie de l'ambassade de France. Néanmoins, malgré la volonté du nouvel ambassadeur, les négociations sont entravées par trois points : le dépôt des armes préalable à toute négociation, le lieu de négociation et la question des prisonniers de guerre.

En ce début de l'année 1993, avec l'allègement du dispositif « Iskoutir » le 27 novembre 1992, le rapport de force est désormais favorable au président Gouled. L'AND lance deux offensives en contre attaquant les positions du FRUD, l'une en février 1993 (opération « *SIRAD* ») et l'autre en mars (opération « *DOUR-DOUR* »). S. Exc. Régis de Belenet, ambassadeur de France à Djibouti, multiplie les entretiens en vue de libérer les prisonniers de l'AND détenus par le FRUD à Assa-Gueyla pour instaurer un plan de paix. Si le lieu de rencontre semble être le seul point d'entente, les négociations sont bouleversées par l'irruption d'Ahmed Dini dans les discussions en tant qu'émissaire du FRUD à partir du mois d'août 1992. Le médiateur français doit faire face à l'intransigeance des deux parties et aux retournements de situations, notamment sur la question des prisonniers issus des FAD. La conduite des négociations est marquée par une haine inextinguible entre les deux partisans de l'indépendance (Gouled et Ahmed Dini). Les pourparlers entre le gouvernement et la faction dissidente du FRUD sont menée à la seule condition qu'Ahmed Dini n'y prenne pas part.

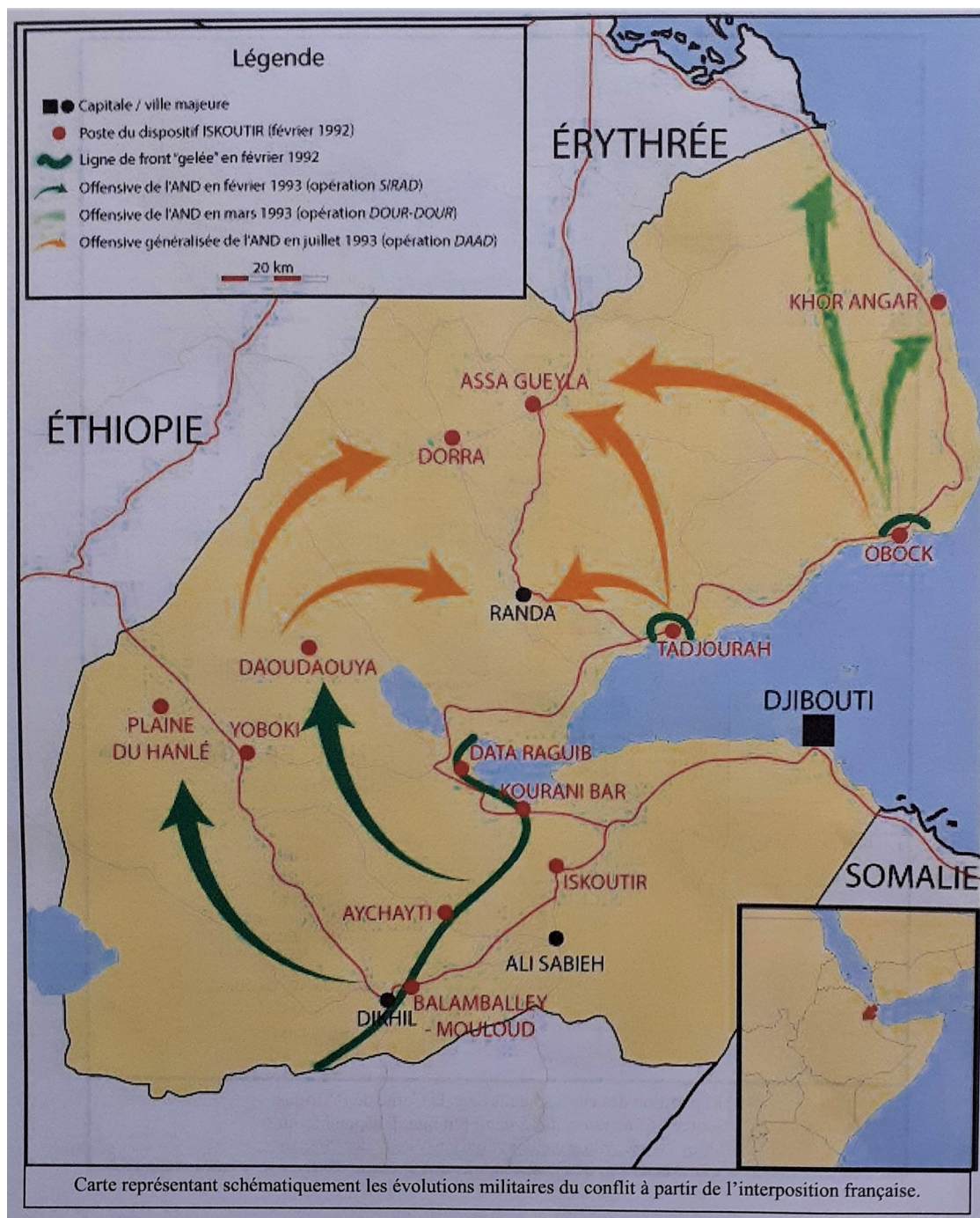
En mars 1993, un accord ayant été trouvé, l'opération de récupération des prisonniers du FRUD à Assa-Gueyla est montée à l'état-major des FFDJ en présence de l'ambassadeur de France et du commandant de la prévôté. Normalement les prisonniers auraient dû être remis au CICR, mais à Djibouti, c'est une femme qui le représente et le vice-président du FRUD, monsieur Mohamed Adoyta Youssouf étant musulman s'oppose à sa présence. Devant ce cas particulier, l'ambassadeur de France sollicite le concours de la prévôté sur réquisition auprès du général COMFOR et la mission est exécutée après accord du CGOM. C'est avec un *Transall* C 130 de l'ETOM 00 088 dans lequel ont pris place : le médiateur français, une section de protection des commandos Air, des officiers du 2^e bureau pour servir d'interprètes et deux gendarmes prévôtiaux, représentants assermentés pour dresser le procès-verbal constatant la remise des prisonniers aux militaires français, puis celui de leur prise en compte par les autorités djiboutiennes au DA 188 à Ambouli que l'opération est effectuée. Prévue à l'avance, rien ne laisse présager de la suite : à midi, la totalité des prisonniers n'est pas remise à la mission française. La situation est suivie avec inquiétude à la salle opérationnelle de l'état-major des FFDJ en présence du prévôt. En effet, le médiateur français, sur place, se heurte au revirement du vice-président du FRUD qui, suite au déclenchement de l'opération « *DOUR-DOUR* » par l'AND, remet en cause le nombre de prisonniers à libérer qui portait sur la totalité alors que la moitié est remise aux autorisés françaises. Une âpre négociation s'engage avec Mohamed Adoyta Youssouf qui ne lâche pas du lest. À 20 heures, le médiateur français accepte la proposition du FRUD. Mais, à d'Assa-Gueyla, la piste n'étant pas éclairée, le *Transall* ne peut pas décoller. La décision est prise d'envoyer des lampes de balisage par hélicoptère pour y remédier. À minuit la mission est terminée, les 25 prisonniers sont remis aux autorités djiboutiennes. À partir de cette date, la position du médiateur français se dégrade peu à peu, jusqu'à ne plus jouer de rôle dans les négociations de l'été 1993 où l'AND lance une offensive généralisée baptisée opération « *DAAD* ». L'AND n'a eu aucun mal à déloger les rebelles qui avaient reçu l'ordre de se replier. L'offensive, ayant duré tout le mois de juillet, a provoqué l'exode de plus de 50 000 personnes vers l'Éthiopie et l'Érythrée.



Assa-Gueyla – mission de récupération des prisonniers de l'AND libérés par le FRUD (© Forces françaises à Djibouti)

À la lecture de cet article il est patent de constater que le protocole d'accord du 14 février 1980 signé entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Djibouti fixant les compétences de la prévôté sur ce territoire est un modèle original que l'on ne retrouve vraiment pas dans les autres pays où la France a déployé des forces armées. Ce document juridique d'un style inédit marque la volonté commune de la France et Djibouti de préserver une relation privilégiée. L'application stricte de ce texte par les parties prenantes (autorités judiciaires, militaires et civiles françaises et djiboutiennes, gendarmerie et police de Djibouti, services de l'ambassade de France et la prévôté), est un gage de bonnes relations et d'entente cordiale. C'est ainsi que le commandant de la prévôté organise et coordonne tous les ans le service de sécurité lors de la « *garden-party* » du 14 juillet organisée par l'ambassadeur de France dans ses jardins où de nombreuses autorités civiles et militaires françaises, djiboutiennes et étrangères sont conviées.

Cependant, le 14 juillet de 1993 n'a pas le faste des autres années pour diverses raisons : déploiement des FFDJ en Somalie dans le cadre de l'ONUSOM II et des derniers éléments encore en place dans l'opération « Iskoutir » en RDD avant le retrait définitif fin juillet. D'autre part, les relations diplomatiques entre S. Exc. Régis de Benelet, ambassadeur de France et le pouvoir djiboutien s'étant dégradées au cours du premier semestre en raison des désaccords relatifs aux négociations d'un plan de paix entre le Président Gouled et le FRUD, toutes les hypothèses sont étudiées et analysées pour élaborer le plan de sécurité de la résidence de l'ambassadeur pour cette réception. Une vigilance particulière est recommandée afin d'éviter qu'un attentat anti-français soit perpétré. Pour ce faire, le dispositif suivant est déployé : des éléments de la police nationale et de la FNS sont positionnés à proximité de l'emprise de l'ambassade et sur les toits avec des tireurs d'élite ; des « commando marine » des FFDJ patrouillent en « *zodiac* » devant les jardins de l'ambassade situés en bordure de mer et la prévôté est chargée de contrôler les invitations à l'entrée et d'assurer la sécurité à l'intérieur avec des légionnaires. À minuit, la réception ayant pris fin sans incident, le dispositif de sécurité est levé.



En définitive, dans cette petite République de la corne de l'Afrique située entre la mer Rouge et l'océan Indien, à proximité des gisements de pétrole de la péninsule arabique et où une instabilité règne dans les pays voisins : « Houthis » au Yémen et « Chabab » en Somalie, l'intérêt géostratégique est toujours d'actualité. La stabilité et la sécurité dans cette ancienne colonie française sont des éléments primordiaux pour que la France y entretienne une force militaire de 1 450 hommes des armées de terre, de mer, de l'air et de la gendarmerie. Il n'est donc pas étonnant de voir la France défendre ses intérêts à Djibouti, et qu'en cas de crise interne, son attitude varie en fonction des rapports de force entre les protagonistes. Il va de soit qu'elle appuiera celui qui est en mesure de garantir ses acquis dans un pays qui, grâce sa position stratégique que beaucoup d'États nous envient, a permis à nos troupes dites pré-posi-

tionnées d'intervenir rapidement dans les pays en conflit. La guerre du Golfe en 1990-1991, l'évacuation des ressortissants européens de Somalie et d'Éthiopie en 1991 ainsi que l'opération « *Restore Hope* » en Somalie en 1992-1993 démontrent que la présence française maintient ce pays en dehors des conflits régionaux.



Le chef d'escadron Cabry, commandant du détachement prévôtal, présente son unité au général Lemoine inspecteur général des forces extérieures.(© G. Cabry)



L'état-major des FFDJ (© G. Cabry)